

Règlement Villarinche – Dimanche 24 Juillet 2022

Respect de l'environnement :

Cette course est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement
- Circulation en dehors du sentier balisé - Dégradation volontaire de la flore...

Epreuves sportives :

Trail 28 km - départ 08h00

Course nature 11 km - départ 09h00

Participation :

« La Villarinche » est une épreuve ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, âgés de 20 ans au moins. Les juniors (nés en 2004 et 2005) peuvent s'inscrire uniquement pour les 11 km de course nature.

Parcours :

Circuit tout terrain sur sentiers, chemins et routes de la vallée des Villards.

Signalisation : Rubalise, fléchage au sol et en hauteur.

Ravitaillement :

- 3 Ravitaillements sur le parcours du trail (N° 01 à la Combe des Roches : eau / N°02 Sommet route forestière : complet avec boissons et nourriture / N° 03 : boisson et nourriture salée).

- 1 Ravitaillement sur le parcours de la course nature : eau et nourriture salée

- 1 Ravitaillement à l'arrivée (devant l'Office de Tourisme).

Camel bag (ou bidon) vivement CONSEILLE sur les 2 épreuves.

Départ et arrivée :

- Course nature (11 km), Trail (28 km) :

Départ et arrivée Chef-lieu de St Colomban devant l'Office de Tourisme

Certificats médicaux :

Conformément à la loi du 23 mars 1999, **les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive en cours de validité et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve ou sa photocopie certifiée conforme.** Pour les inscriptions sur place, si dossard disponible, présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical (ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident).

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents, pas de dossard possible.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

Inscriptions (limitées à 150 pour les deux courses) :

Possibilité de s'inscrire en ligne sur le site « Un Autre Sport ».

Les bulletins d'inscription doivent être expédiés à l'Office de Tourisme de la vallée des Villards, accompagnés du règlement (chèque libellé à l'ordre du "Office de Tourisme") et de la copie de la licence ou du certificat médical.

AUCUNE INSCRIPTION POSSIBLE PAR TELEPHONE. INSCRIPTION POSSIBLE LE JOUR DE LA COURSE UNIQUEMENT EN FONCTION DU NOMBRE DE DOSSARDS DISPONIBLES. TOUT ENGAGEMENT EST PERSONNEL, FERME ET DEFINITIF.

Dossards :

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles.

Horaires de retrait des dossards :

Samedi 23 juillet de 16h00 à 18h00 à l'Office de Tourisme.

Dimanche 24 juillet : à partir de 7h00 à l'Office de Tourisme.

Accompagnateur :

Les accompagnateurs ou spectateurs sont autorisés sur le parcours.

Barrières horaires :

L'heure limite de passage est fixée à 11h00 au ravitaillement de la Maison Forestière de Rechoutan pour le trail.

Assurance :

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à " La Villarinche".

Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique de la course à pieds et des sports nature.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Sécurité :

La sécurité de la course est assurée par des secouristes et des bénévoles.

Matériel obligatoire :

Prévoir une couverture de survie, un téléphone, un sifflet et 1 L d'eau par coureur.

Un contrôle sera effectué à l'arrivée.

Récompense individuelle :

Une récompense pour chaque participant, à l'inscription.

Podiums :

Seuls les athlètes présents pourront venir retirer leurs récompenses. Lots non cumulables.

Pour le trail (26 kms) :

- **Classement scratch** : les 3 premiers, hommes et femmes distincts
- **Classement par catégories** : le premier et la première «Espoirs» de 2002 à 2004 / le premier et la première « Séniors » de 1988 à 1999 / le premier et la première « Masters » de 1972 à 1987/ le premier et la première « Masters + » de 1971 à avant.

Pas de cumul des lots entre le classement scratch et le classement par catégories

Pour la course (11 kms) :

- **Classement scratch** : les 3 premiers, hommes et femmes distincts
- **Classement par catégories** : le premier et la première «Junior» de 2000 à 2001 / le premier et la première «Espoirs» de 2002 à 2004 / le premier et la première « Séniors » de 1988 à 1999 / le premier et la première « Masters » de 1972 à 1987/ le premier et la première « Masters + » de 1971 à avant.
- **Pas de cumul des lots entre le classement scratch et le classement par catégories**

Utilisation d'image :

"J'autorise expressément les organisateurs de "La Villarinche" ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation à "La Villarinche", sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires."

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses. Vous devez assistance à toute personne en danger ; un calcul « savant » sera appliqué pour ne pas vous pénaliser. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyen de communication. Ne laissez pas seule une personne blessée.